

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUILLET 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 30 Juin 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 10 JUILLET 2023 à 18 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 –	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – CEFALU Alexia
6 – FAUCONET David	13 –	20 –	
7 – PIAGET Chantal	14 –	21 –	

Excusés : Thierry CORTADE (pouvoir à Yannick MARANDET) ; Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Fabrice HAND (pouvoir à Anne CONAND) ; Thierry BRUAND (pouvoir à Irène CROZET) ; TEIXEIRA Lucie ; ROCHER Lakshmi

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 10-07-2023/50

AUTORISATION DE REVENTE DE LA PARCELLE AK096 PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL) A LA SAVOISIENNE HABITAT

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Par délibération du 28 septembre 2020, la Ville avait mandaté l'EPFL pour acheter le tènement AK96, sur lequel était construite l'ancienne maison de retraite Jeanne Rosset, afin de constituer une réserve foncière dans la perspective d'une opération immobilière cohérente avec la servitude de projet inscrite au PLU entre la rue Borrel et la montée du Fort, à l'arrière de la vieille ville. Compte tenu des travaux à prévoir sur le site, l'acquisition a été faite à l'euro symbolique.

En effet, l'EPFL a dû procéder au désamiantage et à la déconstruction de l'ancienne maison de retraite pour libérer l'emprise nécessaire à l'opération immobilière. La Ville aura également des travaux à prévoir sur les abords et la desserte de cette opération.

Pour couvrir le déficit engendré par les travaux, l'EPFL a obtenu une subvention de l'Etat au titre du fond friches d'un montant de 115 730 euros.

Pour mémoire, la servitude de projet couvre également la parcelle A117, propriété de la commune.

La commune a lancé une consultation afin de trouver un promoteur pour ces deux parcelles. Le choix s'est porté sur la société Savoissienne Habitat qui a fait une offre globale de 400 000 euros.

Le Conseil municipal par délibération du 22 mai 2023 a autorisé Mme le maire à signer la vente pour la parcelle pour un montant de 325 000 euros.

Il convient donc maintenant d'autoriser l'EPFL à revendre à La Savoisienne, au prix de 75 000 € auxquels s'ajouteront les frais de portage. A l'issue de cette vente, il sera mis fin à la convention de portage entre l'EPFL et la Ville.

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la commission n°2 du 26 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la revente par l'EPFL à la Savoisienne Habitat de la parcelle AK96
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents afférents à cette vente.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance



Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS